
ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIR CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 FÉVRIER 2017

DÉCISION DE PRISE EN CHARGE D'UNE ÉTUDE TECHNIQUE

DEMANDE
D'INTERVENTION : Diagnostic technique de structure et de faisabilité avec mise au point du programme de reconversion portant sur l'ancien « bâtiment voyageurs » de la gare.

Commune de Clères (Département de la Seine-Maritime).

DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL MUNICIPAL : Prise en charge sous réserve de la production d'une délibération engageant la participation financière de la commune à hauteur de 20% du montant prévisionnel HT auquel s'ajoute la TVA récupérable grevant l'ensemble de l'intervention, soit une participation maximale de **16 000 €**.

SITUATION DU BIEN : Ancienne gare à usage mixte avec, en RDC, un espace de services anciennement composé de 4 bureaux, d'un local technique, d'un local de stockage matériel, d'un ancien bureau de vente et de deux espaces de circulation voyageurs, d'une salle de bagages et consignes et d'un vestiaire ; au premier niveau, un espace à usage de logement. (parcelle A1201).

PLU :

PROJET : Hôtel d'entreprises-Tiers lieu.

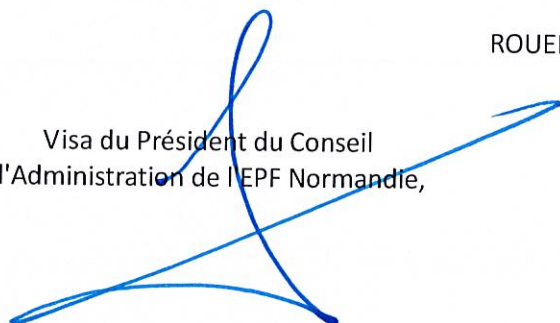
COMITÉ DE
PROGRAMMATION : Consultation écrite du 28 avril 2017 - Avis favorable.

PROPRIÉTAIRE : Ville

ENVELOPPE PROJET : **40 000 €HT**

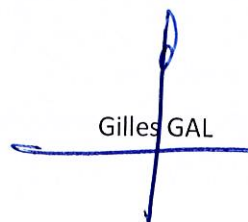
ROUEN, le 14 JUIN 2017

Visa du Président du Conseil
d'Administration de l'EPF Normandie,



Sébastien LECORNU

Le Directeur Général
de l'EPF Normandie,



Gilles GAL